

**RAPPORT FINAL PROJET****« Appui Institutionnel au Conseil d'Etat Algérien »****NI : 19753/11 – ALG0401011****INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION.**

Pays : Algérie

Secteur et sous –secteur CAD : Gouvernance / Justice (15030)

Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution : Conseil d'Etat Algérien

Agences d'exécution : CTB Agence Belge de développement

Nbre d'experts en coopération internationale de la CTB : 0

Durée de la prestation (selon AS/CS) : 36 mois à partir du 05 octobre 2004
6 ans après trois prorogations (EL du 30/01/07 et 19/02/2007, EL du 05/03/2009 et EL du 29/10/2009 et du 29/10/2009)

Date de démarrage de la prestation :
Selon AS/CS : 05 octobre 2004
Effective : 26 novembre 2004

Date de clôture de la prestation :
Effective : 31 décembre 2010 (après prolongation de la CS)

Modalités de gestion de la prestation : Régie

Budget total de la prestation : 226.255 Euro

Contribution Belge : 165.255 Euro
Contribution Algérienne : 61.000 Euro

Annexes		Oui	Non
1.	Résumé des résultats	x	
2.	Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue		
3.	Taux de déboursement de la prestation	x	
4.	Personnel de la prestation	x	
5.	Sous-traitance et appels d'offres		x
6.	Equipements		x
7.	Formations	x	
8.	Bailleurs de fonds	x	

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

- 1. - Très satisfaisant
- 2. - Satisfaisant
- 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4. - Non satisfaisant
- X. - Sans objet

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation :

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERTINENCE¹ (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	1	1
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement? Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous :	2	2
a) Genre b) Environnement c) Economie sociale		
3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	1	1
4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles?	1	1
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés?	2	2

¹ Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE² (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs ³ ? (efficacité)	1	1
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	1	1
3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées? (efficacité)	1	1
4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficience) :	1	1
a. Ressources financières?	1	1
b. Ressources humaines ?	1	2
c. Matériel et équipements ?	-	-
5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	1	1
6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	1	1
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	2	2

² Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

³ voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation *en utilisant les appréciations suivantes*:

- 1 - Très satisfaisant
- 2 - Satisfaisant
- 3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4 - Non satisfaisant
- X - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Appréciation globale de la prestation	1	1

Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différente de l'appréciation donnée pour ceux-ci.

La prestation a été globalement très satisfaisante et a atteint pleinement son objectif spécifique.

Les magistrats ont pu approfondir leurs connaissances dans des domaines du droit administratif critiques pour le fonctionnement de leur institution. En outre, la plupart d'entre eux ont pu organiser au bénéfice de leurs collègues dans les cours des restitutions des connaissances acquises durant leur séjour en Belgique. De plus, dans plusieurs domaines, les magistrats et cadres administratifs du Conseil d'Etat algérien ont pu identifier des approches/modalités opératoires acquises pendant leur séjour en Belgique qui leur ont parues adaptées à leur contexte professionnel et qu'ils ont mis en pratique.

Sur le plan de la mise en œuvre, on notera :

- le nombre plus important que prévu de magistrats et cadres technico-administratifs ayant bénéficié de formations
- bon programme de formations
- la participation belge fortement appréciée dans les différents séminaires organisés par le Conseil d'Etat Algérien
- Missions d'échanges de haut niveau entre le Conseil d'Etat belge et le Conseil d'Etat Algérie
- les stages ont été souvent bien préparés avant le départ des bénéficiaires. Ce qui a permis d'élaborer des programmes de façon concertée, d'identifier les structures d'accueil belges et de mettre en contact des stagiaires avec leurs vis-à-vis belges
- la forte complicité qui s'est nouée entre les responsables du projet a permis de densifier les contacts et de créer une confiance mutuelle qui a beaucoup contribué au succès du projet
- la sélection des magistrats et des cadres technico-administratifs ayant suivi les formations et/ou stages pratiques a été particulièrement bien menée par les responsables du Conseil d'Etat algérien. Une procédure rigoureuse de sélection a permis, en effet, d'identifier des

profils qui ont montré aussi bien les aptitudes et la motivation nécessaires pour tirer profit de leur séjour en Belgique

- Le projet CE se termine en apothéose, les délégations des présidents des CE belge et algérien se sont rencontrées pendant une semaine en Algérie puis pendant une semaine en Belgique. De nombreuses manifestations du plus haut niveau ont couronnés ces rencontres

Cette expérience a montré que la formule de formations de courte durée ou de stages pratiques (deux à trois semaines) est bien adaptée pour l'atteinte des objectifs poursuivis.

- Formation de courte durée des magistrats: très Satisfaisante

Les objectifs tracés ont été atteints et même dépassés. 22 formations de courte durée ont été réalisées au lieu de 18 formations prévues. Les magistrats bénéficiaires ont apprécié d'avoir pu observer les méthodes de travail de leur homologues du Conseil d'Etat belge, ainsi pratiquer les connaissances acquises dans :

- la préparation des dossiers, audiences ...
- poursuivre l'exercice de benchmarking des institutions similaires dans le monde
- utilisation « d'assistants », appel à des spécialistes non magistrats dans le droit administratif
- projet de modernisation « ASRANA »

- Formation des cadres administratifs : très satisfaisante

La formation de courte durée des cadres administratifs a donnée entière satisfaction tant sur le plan pédagogique que sur le plan des modalités de déroulement. Sur un total de 09 formations prévues, 18 formations pratiques ont été réalisées. Les stages pratiques réalisés ont permis aux cadres technico-administratifs de découvrir d'autres contextes et d'autres formes d'organisation du travail suivis par leur homologues belges et d'utiliser celles-ci dans leurs travail journalier notamment :

- les approches managériales dans la gestion des ressources humaines (exp. Cercles de développement et identification des besoins en formation)
- l'utilisation des outils modernes de gestion administrative (l'informatisation des dossiers...)
- L'initiation de projets : système d'évaluation (service de formation), base de données (service de traduction) ; contribution au système de modernisation du système judiciaire (service jurisprudence).

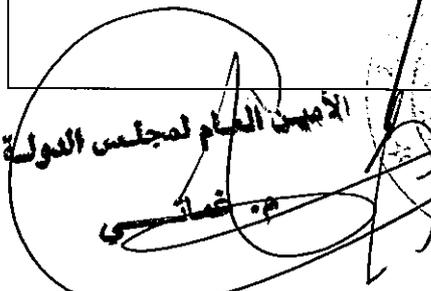
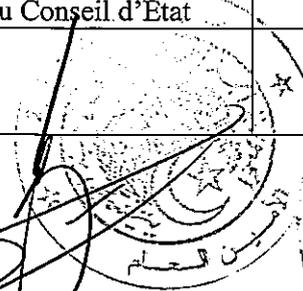
- Séminaires en Algérie : très satisfaisante

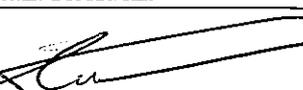
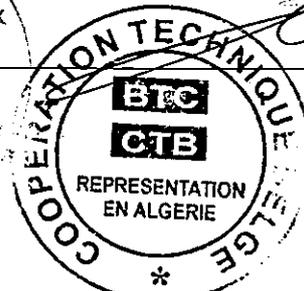
Cinq séminaires sur les trois prévus ont été organisés par le Conseil d'état algérien avec participation des conférenciers belges et autres participants de différents pays, au profit de 200 à 300 magistrats et cadres administratifs représentant les administrations centrales et locales concernées par le contentieux relevant du Conseil d'Etat. Les thèmes traités lors de ces séminaires sont :

- La justice administrative et marchés publics
- Le contentieux fiscal

- le contentieux de la fonction publique
- le contentieux de l'urbanisme
- les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Le Secrétaire Général du Conseil d'Etat	Représentant Résident

DEUXIÈME PARTIE : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.

Contexte de l'intervention

Le présent projet vise à consolider l'Etat de droit que l'Algérie s'est fixé comme objectif majeur dans le cadre des réformes politiques et économiques qu'elle a initiées au cours des dernières années.

La Constitution a introduit en 1996 la dualité des ordres de juridictions en créant le Conseil d'Etat qui, d'une part, en tant que juridiction administrative supérieure statue sur les litiges opposant les administrations entre elles ou l'administration avec le citoyen et d'autre part, en tant qu'organe consultatif, donne son avis sur les projets de lois avant leur examen par le Conseil des Ministres.

Conscient de l'importance et des enjeux liés à sa mission notamment celle de contribuer à l'instauration de l'Etat de droit, le Conseil d'Etat s'est attelé dès sa mise en place à nouer des contacts avec des institutions étrangères similaires en vue de développer des échanges notamment en matière de formation et de perfectionnement.

Pour accomplir ces missions d'une manière effective et efficace, le conseil d'état doit constamment améliorer le niveau de qualification de ses membres et de son personnel technique et administratif.

La formation et le perfectionnement des magistrats et cadres du Conseil d'Etat répond par ailleurs à une nécessité dictée par une évolution constante des législations et une mondialisation qui implique la mise à niveau des lois internes. L'importance de la formation des magistrats en exercice est devenue tel que l'article 13 du statut de la magistrature promulguée en 2004 l'a érigé en obligation professionnelle.

Convention:

L'intervention « **Renforcement des Connaissances des membres du Conseil d'Etat Algérien** » prend la forme d'une convention conclue entre le Gouvernement de la République Démocratique et Populaire Algérienne et le Royaume de Belgique.

Une Convention Spécifique a été signée entre les deux parties le 05 octobre 2004. Entrée en vigueur initialement pour une durée de 3 ans, elle a été prorogée une première fois d'une année jusqu'au 31/10/2008, une seconde fois de 14 mois supplémentaire jusqu'au 31/12/2009, ensuite d'une année jusqu'au 31 décembre 2010.

L'intervention a démarré effectivement le 26 novembre 2004 et a pris donc fin le 31 décembre 2010.

Le budget total s'élève à la somme de 226.255 EUR. La contribution belge est de 165.255 EUR et est mise en œuvre au moyen du mode de financement en Régie. La participation algérienne au projet qui était initialement fixée à 61.000 EUR destinée à couvrir les frais de transport en Belgique des cadres du Conseil d'Etat et les dépenses du projet effectuées en Algérie (séminaires en Algérie) a été réévaluée consécutivement au dépassement des objectifs arrêtés par la convention notamment en ce qui concerne le nombre des stagiaires et des séminaires organisés par le Conseil d'Etat en Algérie.

1. Si nécessaire, décrivez l'objectif Spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi)

L'objectif global est l'amélioration qualitative du fonctionnement du Conseil d'Etat Algérien.

L'objectif spécifique de l'intervention est le suivant : le renforcement des connaissances des membres du Conseil d'Etat. Cet objectif est poursuivi permettant à des cadres de cette institution d'effectuer des stages pratiques au sein du Conseil d'Etat Belge et en organisant en Algérie des conférences animées par des experts belges portant sur des domaines du droit administratif.

L'intervention vise deux résultats contribuant eux-mêmes à atteindre l'objectif spécifique :

Résultat 1 : des magistrats du Conseil d'Etat sont formés dans les domaines spécialisés du droit public administratif :

- 18 magistrats de CE (6 par an) participent à des stages pratiques en Belgique
- Amélioration des connaissances des magistrats dans des domaines nouveaux du droit pour l'Algérie (tel que le droit de l'environnement) ainsi que dans les avancées du droit public administratif notamment les contentieux des marchés publics

Résultat 2 : des cadres administratifs du CE sont formés à de nouvelles techniques de gestion

- 9 cadres administratifs du CE algérien participent à des stages pratiques en Belgique
- Avancées des capacités des cadres administratifs dans les domaines de la gestion de la documentation, de l'informatisation des dossiers, de la vérification de la forme des recours,....

Détail des changements opérés (sans modification du budget global du projet) :

- La définition initiale du projet « Renforcement des connaissances des membres du Conseil d'Etat Algérien » a été modifiée par une nouvelle définition « Appui institutionnel au Conseil d'Etat Algérien », plus approprié, vu que dans le cadre du PIC 2003-2007, ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Appui Institutionnel (avenant au DTF accepté par les membres de CCL du 11 juin 2007).
- Adaptation budgétaire pour la planification des formations et les missions d'échange
- Les activités prévues par l'identification dans le résultat 1 et Résultat 2, n'ont pas été modifiées dans leur substance, mais il faut tenir compte des adaptations faites au **nombre de stagiaires du programme (R.1 et R.2)** par la réunion tripartite regroupant le CE Belge, le CE Algérien et la CTB tenue à Bruxelles les 12 et 13 mars 2008 et ceci en profitant des coûts plus faibles que prévus des formations suite à la durée des stages plus courte qu'initialement prévu.
- **L'évaluation finale du projet** a eu lieu en novembre 2010 (décision du CCL le 09 juin 2010).

2. Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?

L'objectif spécifique de l'intervention est: l'Appui institutionnel au Conseil d'Etat Algérien pour formation et perfectionnement des magistrats et cadres technico-administratifs.

L'indicateur d'impact de l'objectif spécifique est le suivant : capitalisation et utilisation des expériences des stages dans le travail journalier des magistrats et du fonctionnement du CE.

L'objectif fixé par le projet a été atteint. L'impact du projet sur le Conseil d'État algérien a été réel. Les magistrats ont pu approfondir leurs connaissances dans des domaines du droit administratif critiques pour le fonctionnement de leur institution. En outre, la plupart d'entre eux ont pu organiser au bénéfice de leurs collègues des cours des restitutions des connaissances acquises durant leur séjour en Belgique. De plus, dans plusieurs domaines, les magistrats et cadres administratifs du Conseil d'État algérien ont pu identifier des approches/modalités opératoires acquises pendant leur séjour en Belgique adaptées à leur contexte professionnel et qu'ils ont mis en pratique. En particulier, un participant, Commissaire d'État adjoint, a déclaré avoir donné des conférences à plusieurs types d'audiences du système juridique algérien : chambres du Conseil d'État, Syndicat de la Magistrature... sur des thèmes liés aux sujets traités avec le Conseil d'État belge : responsabilité de l'État...

Ces performances ont été rendus possibles grâce à plusieurs facteurs. En premier lieu, le contenu du projet répondait à de vrais besoins du Conseil d'État algérien : l'élargissement et l'approfondissement des connaissances des magistrats dans des domaines précis et l'ouverture des cadres administratifs à des systèmes modernes de gestion des activités judiciaires. En second lieu, ces performances sont le résultat d'une coordination forte entre les partenaires du projet : le Conseil d'État algérien, le Conseil d'État belge et la CTB. En particulier, les relations entre les deux Conseils d'État, représentés dans le projet par les chefs de projets respectifs, ont été d'une grande densité ; et ont permis d'adapter en permanence les activités du projet aux besoins nouveaux qui s'exprimaient.

3. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?

Résultats	Indicateurs	Etat d'avancement / Appréciation
Résultat 1 : Des magistrats du Conseil d'Etat ont été formés dans des domaines spécialisés du droit public et administratif		
A1.1 Donner à des magistrats du CE une formation pratique de qualité dans différents domaines du droit public	18 magistrats de CE participent à des stages pratiques en Belgique	22 magistrats ont suivi une formation en Belgique dans le domaine du droit administratif et public. L'objectif a été atteint et même dépassé à plus de 122%
A1.2 Organiser des conférences portant sur des questions de droit public et/ou du droit administratif	3 conférences (une par année) sont organisées en Algérie	Cinq (5) conférences ont été animées par des experts belges en Algérie sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - La justice administrative et marchés publics - Le contentieux fiscal - le contentieux de la fonction publique - le contentieux de l'urbanisme - les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative L'objectif a été atteint à plus de 166 %
A1.3 Les rapports de stages et les séminaires sont centralisés et exploités au CE	Amélioration des connaissances des magistrats dans des domaines nouveaux du droit pour l'Algérie (tel que le droit de l'environnement) ainsi que dans les avancées du droit public administratif contentieux des marchés publics	Les rapports de stage ont été déposés auprès du Conseil d'Etat et ont fait l'objet de présentations dans les cours pour la majorité des bénéficiaires Publications : Édition et impression des quatre (4) numéros spéciaux de la revue du Conseil d'Etat comportant des contributions des conférenciers sur les thèmes retenus dans le projet
Résultat 2 : Des cadres administratifs du Conseil d'Etat sont formés à de nouvelles techniques de gestion		
A2.1 Donner aux cadres administratifs du CE une formation pratique de qualité dans le domaine des nouvelles techniques de gestion	Neuf (9) cadres administratifs du CE algérien participent à des stages pratiques en Belgique	18 agents technico-administratifs ont participé à des stages pratiques en Belgique L'objectif est atteint à 200 %.

A2.2 Les rapports des stages sont centralisés et exploités au CE	Avancées des capacités des cadres administratifs dans les domaines de la gestion de la documentation, de l'informatisation des dossiers....	Les rapports de stage ont été déposés auprès du Conseil d'État
A2.3 Suivi de l'amélioration des techniques de gestion		
Résultat 3 : Suivi Evaluation		
A3.1 Mission de suivi évaluations		<p>3 missions d'échanges ont été réalisées entre les responsables de projet CE Belge et le CE Algérien</p> <p>2 missions de suivi technique ont été réalisées par les cadres du CE Belge pour la mise en connexion des 2 bâtiments du CE Algérien et l'utilisation du Software développé en Belgique. Cette liaison est poursuivie par le CE Algérien</p> <p>réalisation d'un module de vidéo (l'histoire et les procédures du CE Belge) pour les cadres du CE Algérien</p> <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation interne du projet à été réalisée en Belgique en avril 2008 - une mission d'évaluation sur l'informatisation du CE Algérien à été réalisé en février 2010 - missions d'échange à haut niveau entre les deux présidents du CE Belge et CE Algérien ont été réalisé en novembre / décembre 2010

4. Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en oeuvre de la prestation.

Le programme s'est doté d'un cadre logique qui permet une gestion par résultats des activités. Un dispositif permanent et concerté d'évaluation et de suivi (CCL : Comité de Concertation Local) a été mis en place ainsi que les missions de suivi effectuées entre les deux CE.

Des missions de suivi ont été organisées depuis Bruxelles. Elles ont été effectuées par le responsable du projet au Conseil d'Etat Belge.

La représentation CTB à Alger assure, en étroite collaboration avec le responsable du projet au Conseil d'Etat algérien, par divers rapports, réunion des CTS et CCL la suite du suivi évaluation du projet.

Depuis son démarrage, le projet prépare un rapport d'exécution semestriel pour chaque réunion du CCL et un rapport annuel de suivi-évaluation chaque année.

Les rapports suivants ont été présentés :

- rapport d'exécution : période novembre 2004 / décembre 2005
- rapport d'exécution : décembre 2005/ mai 2006
- rapport annuel de suivi-évaluation: année 2006
- rapport d'exécution : mai / décembre 2006
- rapport d'exécution : période janvier / juin 2007
- rapport d'exécution : juin / décembre 2007
- rapport annuel de suivi-évaluation pour l'année 2007
- rapport d'évaluation interne : la CTB a réalisé une évaluation interne les 12 et 13 mars 2008 dont un rapport de conclusions et recommandations a été validé par les membres du CCL participants à cette mission
- rapport annuel de suivi-évaluation pour l'année 2008
- rapport d'exécution : période Janvier 2008 / juin 2009.
- rapport annuel de suivi-évaluation pour l'année 2009
- rapport d'exécution : période juillet 2009 – mai 2010
- rapport d'évaluation finale du projet : novembre 2010

De plus, en décembre 2008, la DGCD a commandité au cabinet ACE Europe un rapport intitulé « évaluation de la qualité des prestations de la CTB ».

La liste des réunions des organes de suivi évaluation mis en place par la convention spécifique est comme suit :

DATE	RESPONSABLE	TYPE
19/10/2004	Responsables projet CE Algérien et CTB	CTS
06/04/2005	Responsables projet CE Algérien et CTB	CTS
20/12/2005	Responsables projet CTB et CE Algérien	CCL
30/01/2006	Responsables projet CTB, CE Algérien et CE Belge	CCL + mission suivi
09/05/2006	Responsables projet CE Algérien et CTB	CTS
28/05/2006	CTB et CE Algérien	CCL
16/10/2006	Responsables projet CE Algérien et CTB	CTS
04/12/2006	CTB et CE Algérien	CCL

24/03/2007	Responsable CE Algérien et CTB	CTS
11/06/2007	CTB et CE Algérien	CCL
03/10/2007	CTB et CE Algérien	CTS
18/12/2007	CTB et CE Algérien	CCL
12 et 13/03/2008	CTB, CE Algérien et CE Belge	Mission + Evaluation interne
01/07/2008	CTB et CE Algérien	CTS
19/02/2009	CTB et CE Algérien	CTS
11/03/2009	CTB et CE Algérien	CTS
21/07/2009	CTB et CE Algérien	CCL
09/06/2010	CTB et Conseil d'Etat Algérien	CCL

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES.

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?

Le seul problème est non disponibilité du Conseil d'état Belge, lors de sa réforme et sa réorganisation en 2007 qui a durée 09 mois ce qui a induit l'obligation de reporter les formations prévues en 2007 jusqu'à l'année 2008.

Résultat 1

Le résultat 1: Des magistrats sont formés dans des domaines du droit public concernant 3 activités :

A1.1 : Donner à des magistrats du CE une formation pratique de qualité dans différents domaines du droit public

A1.2 : Organiser des conférences portant sur des questions de droit public et/ou du droit administratif

A1.3 : Les rapports de stages et les séminaires sont centralisés et exploités au Conseil d'état

Indicateurs & état d'avancement

Les indicateurs de ce résultat sont les suivants :

- 18 magistrats se CE (6 par an) participent à des stages pratiques en Belgique
- 03 conférences (une par année) sont organisées en Algérie
- Amélioration des connaissances des magistrats dans des domaines nouveaux du droit pour l'Algérie ainsi que dans les avancées du droit public administratif notamment les contentieux des marchés publics

Ces trois indicateurs sont totalement atteints au terme de la présente prestation et même dépassés pour les deux premiers indicateurs.

Les moyens de vérification mentionnés dans le DTF sont les rapports de stage. Notons que ces rapports couvrent les 1^{er} et 3^{ème} indicateurs. Le 2^{ème} indicateur est couvert par la publication des actes des séminaires qui couvre aussi partiellement le 3^{ème} indicateur.

Le nombre de magistrats qui ont bénéficié d'une formation en Belgique a dépassé le nombre de 18 prévus. 22 magistrats ont bénéficié d'une formation à la fin du projet.

Il est à noter également que 05 séminaires ont été organisés sur les 03 prévus :

- La justice administrative et marchés publics
- le contentieux de la fonction publique

- le contentieux de l'urbanisme
- les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative
- les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative

Ces séminaires sur des thèmes très importants et avec une participation étrangère ont regroupé chaque fois 200 à 300 personnes (magistrats et cadres administratifs).

Résultat 2

Des cadres administratifs du conseil d'état sont formés à de nouvelles techniques de gestion. Un total de 09 formations de courte durée était prévu

Indicateurs & état d'avancement

Les indicateurs de ce résultat sont les suivants :

- 09 cadres administratifs du CE algérien ont participé à des stages pratiques en Belgique
- Avancées des capacités des cadres administratifs dans les domaines de la gestion de la documentation, de l'informatisation des dossiers, de la vérification de la forme des recours

Ces indicateurs sont totalement atteints au terme de la présente prestation et même dépassés pour le premier indicateur.

Les rapports de stage sont le moyen de vérification proposé par le DTF.

Pour le 1ere indicateur, 18 cadres technico-administratifs ont bénéficiés de formation en Belgique a dépassé le nombre de 9 prévus. Lors de la programmation des missions de formation, il a été tenu compte des capacités d'accueil et d'encadrement du CE Belge.

Pour le 2ème indicateur, Les bénéficiaires ont noté que l'expérience du Conseil d'État belge dans le domaine de l'utilisation des nouvelles technologies pourrait aider le Conseil d'État algérien à mieux faire avancer son propre projet de modernisation "ASRANA", mené avec le ministère algérien de la Justice.

2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?

Il n'y a pas eu d'écart entre les résultats obtenus et les résultats attendus. Si l'on se rapporte au DTF, le principal écart est par rapport au calendrier prévu et concerne les formations. Il vient principalement du non disponibilité du Conseil d'Etat Belge, lors de sa réforme en 2007, qui a durée plus longtemps que prévu pour accueillir les stagiaires algériens. Cette sous estimation des disponibilités du CE Belge est compensée par la volonté de collaboration entre les deux CE

Les résultats ont été atteints complètement.

3. **Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.**

Le projet s'est très bien déroulé à la satisfaction de toutes les parties.

Les formations ont un impact important au niveau de l'efficacité du personnel du Conseil d'Etat algérien. Comme tout investissement dans le capital humain, de telles formations ont des effets durables à court et à long terme.

Expérience spécifiques à la partie technique du projet :

Le succès de la formation des magistrats et cadres administratifs est certainement le résultat d'une bonne préparation par les deux partenaires :

- les stages ont été souvent bien préparés avant le départ des bénéficiaires. Ce qui a permis d'élaborer des programmes de façon concertée, d'identifier les structures d'accueil belges et de mettre en contact des stagiaires avec leurs vis-à-vis belges
- la forte complicité qui s'est nouée entre les responsables du projet (CE Algérien, CE Belge et la CTB) a permis de densifier les contacts et de créer une confiance mutuelle qui a beaucoup contribué au succès du projet ;
- la sélection des magistrats et cadres technico-administratifs devant suivre les formations et/ou stages pratiques a été particulièrement bien menée par les responsables du Conseil d'État algérien. Une procédure rigoureuse de sélection a permis, en effet, d'identifier des profils qui ont montré aussi bien les aptitudes et la motivation nécessaires pour tirer profit de leur séjour en Belgique
- La qualité des conditions d'accueil mises en œuvre par la CTB durant le séjour des stagiaires
- le Conseil d'état Belge a réuni toutes les conditions matérielles et administratives pour un déroulement satisfaisant des formations
- la durée moyenne – environ trois semaines – paraît la mieux indiquée pour tirer bénéfice des formations et stages

Cette expérience a montré que la formule de formations de courte durée ou de stages pratiques (deux à trois semaines) est bien adaptée pour l'atteinte des objectifs poursuivis. Pour qu'elle réussisse, il est nécessaire de prendre en compte le dispositif suivant

Durabilité :

Le savoir-faire et bonnes pratiques appropriées par les bénéficiaires ont été transférés à travers les exposés de restitution et l'implémentation dans les services judiciaires et du CE Algérien et peuvent assurer une pérennité des résultats du projet.

La prestation est durable en ce sens qu'elle vise à mettre en place une organisation avec :

- une évolution tenant compte des besoins nationaux ;
- une gestion administrative améliorée (informatisation, documentation..)
- une information maîtrisée

Impact:

Les bons résultats induits par le projet produisent des effets directs et d'autres indirects. Comme impacts directs, on peut citer la qualification des magistrats dans des domaines pointus du droit ; alors que les impacts indirects sont relevés dans les domaines de la gestion du greffe, de la contribution de certains magistrats aux groupes de travail et/ou de réflexion mis en place par le secteur de la justice en Algérie. Au plan administratif des méthodes de travail sont introduites en matière de gestion des ressources humaines, de la législation et de la gestion documentaire.

L'impact du projet est certain. D'abord, sur les bénéficiaires eux-mêmes en améliorant leurs compétences professionnelles.

Ensuite, sur leur environnement professionnel immédiat grâce à des transferts de savoir-faire acquis à travers les réunions et les conférences organisées dans les juridictions algériennes. Enfin, sur l'environnement général, et particulièrement les justiciables, il est difficile de percevoir un impact, et encore moins de le mesurer à court terme.

4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?

L'opinion des groupes cibles sur le projet est évaluée comme très satisfaisante

La plupart des participants a apprécié le contenu des formations qui leur ont été dispensées,

Les motifs de satisfaction exprimés par les participants ont notamment concernés les aspects suivants:

- les bénéficiaires des formations ont apprécié que les programmes de formation en Belgique aient été particulièrement bien préparés. Ils notent, en particulier, que cette préparation a permis aux magistrats du Conseil d'État belge de régler en conséquence leurs agendas ; et de se rendre suffisamment disponibles pour leurs homologues algériens ;
- Les participants ont apprécié d'avoir pu observer les méthodes de travail leurs homologues du Conseil d'État belge : comment on prépare un dossier, comment les magistrats collaborent avec leurs, utilisation des nouvelles technologies.... Ce qui leur a donné des idées sur l'amélioration de leurs propres méthodes de travail
- Plusieurs participants ont déclaré avoir assisté directement aux travaux de leurs homologues du Conseil d'État belge. Par exemple, un des magistrats a assisté à une audience réelle sur le dossier des sans-papiers
- Même lorsque les domaines d'intérêt des magistrats algériens n'étaient pas dans le domaine de compétence du Conseil d'État belge, les responsables de celui-ci ont pu trouver des solutions satisfaisantes pour satisfaire les magistrats algériens : c'est, par exemple, le cas des conflits fiscaux qui n'entrent pas dans le champ de compétence du Conseil d'État belge et pour lesquels ce dernier a ménagé des rencontres avec la

- Commission bancaire et la Cour de cassation. Cette disponibilité et capacité d'adaptation du Conseil d'État belge ont été saluées par l'ensemble des participants
- Les participants ont aussi apprécié que le Conseil d'État belge ait pu leur organiser des rencontres auprès d'autres institutions belges (comme la Médiation fédérale) et internationales (la Commission européenne)
 - un autre point de satisfaction réside dans la large disponibilité de la documentation

5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles? Comment les recommandations de ceux-ci ont-elles été prises en compte ?

Les réunions techniques et les réunions de CCL organisées au Conseil d'Etat algérien ont permis à chaque fois de prendre les résolutions nécessaires à la poursuite des activités. Aucun blocage important ne s'est toutefois présenté pendant le déroulement du projet.

Evaluation Interne :

Lors de la réunion des membres du CCL, qui s'est déroulé à Bruxelles le 12 et 13 mars 2008, il a été procédé à une évaluation interne du projet sur la base d'un rapport d'évaluation préparé par les responsables du projet. A l'examen du bilan des activités réalisées, il a été relevé avec satisfaction la réalisation d'une grande partie des actions prévues, néanmoins, il a été suggéré :

- D'améliorer les échanges et la communication directe entre les deux CE afin de responsabiliser les deux chefs de projet
- Que le CE Algérien envoie au CE Belge le feedback des stagiaires en vue de pouvoir affiner les futurs programmes de formation
- De transmettre suffisamment à l'avance les TDR de la formation et la liste des participants pour permettre au CE Belge de préparer les conditions d'encadrement des stagiaires algériens ;
- Module de vidéo (l'histoire et les procédures du CE Belge)

Ces suggestions ont été prises en compte par toutes les parties durant la réalisation du restant des activités.

Evaluation du projet par la DGCD:

En outre, la DGCD a commandité un rapport d'évaluation externe intitulé « *Évaluation de la qualité des prestations de la CTB* » (décembre 2008). En conclusion de cette évaluation :

Le projet répond parfaitement aux attentes du partenaire algérien quant au choix des thèmes abordés. De manière générale la prestation est satisfaisante

Evaluation finale :

L'évaluation finale du projet réalisée en novembre 2010 a été particulièrement positive et a relevé des conclusions positives tant au niveau de la gestion du projet que de sa réalisation et sa pertinence.

6. Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet (les politiques à suivre ou à mettre en oeuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cible, la manière d'appliquer les recommandations...)?

Le projet a été un réel succès en permettant d'atteindre les objectifs poursuivis, de plus, il s'est inscrit dans un programme national stratégique de la réforme de la justice.

En outre, à l'occasion des activités du projet, la partie algérienne, aussi bien les responsables du Conseil d'Éta que les bénéficiaires directs, ont particulièrement apprécié les conditions d'accueil et le climat de confiance qui ont régné durant sa réalisation.

Malgré quelques différences qui existent entre les deux systèmes judiciaires, de nombreuses opportunités d'échanges sont encore possibles :

- il est souhaitable que des actions de formations soient poursuivies. Avec, toutefois, une focalisation plus grande sur les domaines où le Conseil d'État belge dispose d'expériences éprouvées et transférable efficacement à la partie algérienne ;
- L'autre axe consiste à envisager des formes de "jumelage" entre les deux Conseils d'État. L'Objectif étant la mise en place d'un cadre permanent d'échange d'expériences entre les CE des deux pays

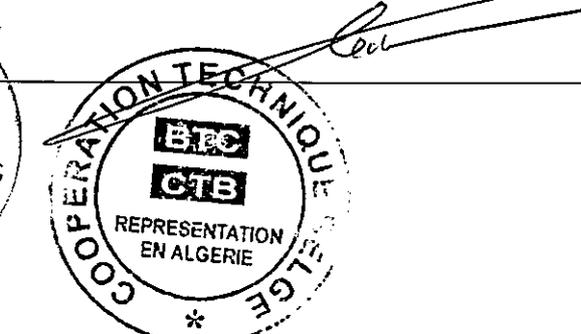
7. Conclusions

Le projet est une opportunité initiant d'autres formes et d'autres liens institutionnels. Il s'agit d'une des plus importantes réalisations conjointes, dans le cadre de la coopération mise en œuvre par le Royaume de Belgique et la République Algérienne Démocratique et Populaire.

C'est ainsi qu'il a été noté avec beaucoup de satisfaction de part et d'autre, que la prestation a permis non seulement d'atteindre tous les objectifs assignés, mais également de dépasser les objectifs fixés au départ, à ce projet. De plus, elle s'est inscrite dans un programme national stratégique « la Réforme de la Justice ».

Au de-là des activités réalisées dans le cadre de ce projet, la partie algérienne, aussi bien les responsables du Conseil d'Etat algérien que les bénéficiaires directs, ont souhaité que les actions de formation soient poursuivies et d'envisager d'autres formes de jumelage entre les deux institutions belges et algériennes pouvant permettre la mise en place d'un cadre permanent d'échange entre les systèmes judiciaires des deux pays.

Et enfin, le projet se termine en apothéose, les délégations des présidents des CE belge et algérien se sont rencontrées pendant une semaine en Algérie puis pendant une semaine en Belgique. De nombreuses manifestations du plus haut niveau ont couronnés ces rencontres.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Le Secrétaire Général du Conseil d'Etat	Le Représentant Résident
	

TROISIEME PARTIE. ANNEXES.

Annexes
Annexe 1 Résumé des résultats
Annexe 2 Etat des recettes et dépenses
Annexe 3 Taux de déboursement de la prestation
Annexe 4 Personnel de la prestation
Annexe 5 Formations

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)

Résultats Intermédiaires	Indicateurs (prévus ou réalisés)	Etat de réalisation
<p align="center">Résultat 1 : Des magistrats du Conseil d'Etat sont formés dans des domaines spécialisés du droit public administratif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 18 magistrats de CE (6 par an) participent à des stages pratiques en Belgique - 3 conférences (une par année) sont organisées en Algérie - Amélioration des connaissances des magistrats dans des domaines nouveaux du droit pour l'Algérie (tel que le droit de l'environnement) ainsi que dans les avancées du droit publics administratif contentieux des marchés publics 	<p>22 magistrats ont suivi une formation en Belgique dans le domaine du droit administratif</p> <p>Cinq (5) conférences ont été animées par des experts belges en Algérie</p> <p>Les rapports de stage ont été déposés auprès du CE Algérien</p> <p>Edition de quatre (4) numéros spéciaux de la revue du Conseil d'Etat</p> <p>L'objectif a été atteint à plus de 166 %</p>
Etat de réalisation des activités (avec commentaires et remarques)		

<p>Activité 1 Formation pratique des magistrats du Conseil d'Etat en Belgique</p> <p>Activité 2 Organisation des séminaires en Algérie sur des questions de droit public et / ou du droit administratif</p> <p>Activité 3 Publication des actes des séminaires</p>	<p>22 magistrats ont suivi une formation en Belgique dans le domaine du droit administratif et public. L'objectif a été atteint et même dépassé à plus de 122%</p> <p>Cinq (5) conférences ont été animées par des experts belges, missionnaires en Algérie sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La justice administrative et marchés publics - le contentieux de la fonction publique - le contentieux de l'urbanisme - les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative - les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative <p>L'objectif a été atteint à plus de 166 %</p> <p>Edition et impression de quatre (04) numéros spéciaux de la revue du CE en 500 exemplaires chacun, comportant des contributions des conférenciers sur les thèmes retenus dans le projet (contentieux de la fonction publique, le contentieux de l'urbanisme, le contentieux fiscal et les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative). Les revues publiées ont été transmises et exploitées au CE Algérien</p>
<p>Résultats Intermédiaires</p> <p>Résultat 2 : des cadres administratifs du Conseil d'Etat sont formés à de nouvelles techniques de gestion</p>	<p>Indicateurs (prévus ou réalisés)</p> <p>- Neuf (9) cadres administratifs du CE Algérien participent à des stages pratiques en Belgique</p> <p>- Avancées des capacités des cadres administratifs dans les domaines de la gestion de la documentation, de l'informatisation des dossiers, de la vérification de la forme des recours...</p> <p>Etat de réalisation</p> <p>18 agents technico-administratifs ont participé à des stages pratiques en Belgique. L'objectif est atteint à 200 %</p>
<p>Activités planifiées</p>	<p>Etat de réalisation des activités (avec commentaires et remarques)</p>

<p>Activité 1 : Donner aux cadres administratifs du CE une formation pratique de qualité dans le domaine des nouvelles techniques de gestion</p> <p>Activité 2 : les rapports de stages sont centralisés et exploités au CE</p>	<p>18 agents technico-administratifs ont participé à des stages pratiques en Belgique</p> <p>Les rapports de stage ont été déposés auprès du Conseil d'Etat</p>
<p>Résultats Intermédiaires</p>	<p>Etat de réalisation</p>
<p>Résultat 3 : Suivi Evaluation Activité : mission de suivi-évaluation</p>	<p>3 missions d'échanges ont été réalisées entre les responsables de projet CE Belge et le CE Algérien</p> <p>2 missions de suivi technique ont été réalisées par les cadres du CE Belge pour la mise en connexion des 2 bâtiments du CE Algérien et l'utilisation du Software développé en Belgique. Cette liaison est poursuivie par le CE Algérien</p> <p>réalisation d'un module de vidéo (l'histoire et les procédures du CE Belge) pour les cadres du CE Algérien</p> <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation interne du projet à été réalisée en Belgique en avril 2008 - une mission d'évaluation sur l'informatisation du CE Algérien à été réalisé en février 2010 - missions d'échange à haut niveau entre les deux présidents du CE Belge et CE Algérien ont été réalisé en novembre / décembre 2010

ANNEXE 2: ETAT DES DEPENSES (€)

Code Budget	Description des postes budgétaires	Code Tâche	COUT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	DEPENSES CUMULEES
VOLET A : La formation et les connaissances des cadres de la Justice sont renforcées				
Résultat 1 : Des magistrats du conseil d'état sont formés dans des domaines du droit public et administratif				
A/R1/01	Donner à des magistrats du CE une formation pratique de qualité dans différents domaines du droit public	Régie	44.265,12	44.265,12
A/R1/02	Organiser des conférences portant sur des questions de droit public / ou droit administratif	Régie	20.193,71	21.729,21
A/R1/03	Les rapports de stages et les séminaires sont centralisés et exploités au CE	Régie	0	0
	Sous-total Résultat 1-Volet A		64.458,83	65.994,33
Résultat 2 : Des cadres administratifs du conseil d'état sont formés à de nouvelles techniques de gestion				
A/R2/01	Donner aux cadres administratifs du CE une formation pratique de qualité dans le domaine des nouvelles techniques de gestion	Régie	81.446,17	81.556,87
A/R2/02	Les rapports des stages sont centralisés et exploités au CE	Régie	200	0
A/R2/03	Suivi de l'amélioration des techniques de gestion	Régie	0	0
	Sous-total Résultat 2-Volet A		81.646,17	81.556,87
Résultat 3 : Suivi Evaluation				
A/R3/01	Mission de suivi évaluation	Régie	19.150,00	15.752,43
	Sous-total Résultat 2-Volet A		19.150,00	15.752,43
VOLET Z : Frais Généraux				
Résultat 1 : General means				
Z/R1/01	Technical cooperation	Régie	0	0
Z/R1/02	Technical support BTC	Régie	0	0
Z/R1/03	Monitoring and evaluation		0	0
	Sous-total Volet Z		0	0
GRAND TOTAL			165.255,00	163.303,63

ANNEXE 3 : Taux de déboursement de la prestation.

Source de financement	Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement cumulé	Commentaires et remarques
Contribution belge directe	165.255 Euro	163.303,63 Euro	99 %	le reliquat est de 1.951,37 Euro au 30/04/2011
Contribution Etat partenaire	61.000 Euros	87.000 Euros	142,6 %	Les frais de billet d'avion et de séjour local sont pris en charge par le conseil d'état algérien. Le nombre de stagiaires ayant bénéficiés d'une formation en Belgique séminaires réalisés est supérieur que le nombre initialement prévu, ce qui a augmenté le coût des frais déboursés par le partenaire soit un total de 8.807.277,73DZD
Contribution Fonds de contrepartie	Néant			
Autres	Néant			

ANNEXE 4 : Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil...)
<p>1. Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Fella HENI, présidente du Conseil d'Etat - Mr. Mohamed GHEMATI Secrétaire Général du Conseil d'Etat - Mr. Amara ZITOUNI – Conseiller d'Etat et responsable du projet - Mr. Mokhtar REMADHIA, Chef de Cabinet et représentant de Mme la Présidente du Conseil d'Etat - Mr. Mohamed Nadir CHEKIRINE, chef de département administration 	<p>Personnel permanent du Conseil d'Etat Algérien</p>	<p>Présidente du CCL</p> <p>Responsable du Projet, intervention régulière sur le projet</p> <p>Membre du CCL</p> <p>Membre du CCL</p>
<p>2. Personnel d'appui Coopération Technique Belge :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mme Lynda KHELIFI, responsable du suivi du projet à la représentation CTB à Alger -Monsieur Luc Vanbellinghen, Représentant Résident CTB à Alger - Mme Samia Boudeffeur, LAF 	<p>Personnel permanent de la CTB-Alger avec une activité intermittente dans le cadre du projet</p>	<p>Suivi régulier du projet Membre du CCL</p> <p>Suivi comptable sur FIT</p>

<p>à la CTB Alger</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr. Thierry Coppin, Responsable du projet à la CTB Bruxelles - Mme Nathalie Maelfait, assistante GEO 	<p>Personnel permanent de la CTB-BXL avec activité intermittente dans le cadre du projet</p>	<p>Suivi régulier du projet Responsable du Projet à la CTB</p>
<p>3. Personnel International (hors CTB)</p> <p>Conseil d'Etat belge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr. Robert Andersen, président CE - Mr. Guido JACOBS, 1^{er} auditeur adjoint, responsable du projet - Mr. Félix Mordijk, Greffier Informaticien 	<p>Personnel– Activité intermittente dans le cadre du projet</p>	<p>Responsable du suivi du projet auprès du CE Belge</p>
<p>4. Expert en Coopération Internationale (CTB)</p>	<p>Néant</p>	

Annexe 5. Formations

Toutes les formations ont été réalisées en Belgique (voir la liste ci-dessous) :

Les séminaires ont été réalisés en Algérie (voir liste participants belge et séminaires réalisés ci-dessous)

LISTE DES MAGISTRATS du CE Algérien
Ayant effectué une formation en Belgique

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME	DUREE
01	BOUSSOUF Moussa	Commissaire d'Etat Adjoint	Fonction publique Marchés publics Gestion des moyens	Du 07 au 28 janvier 2005
02	KOUROUGHLI Mokdad	Président de chambre		
03	BOUAIDJRA BACHIR Tayeb	Secrétaire général		
04	KHANFAR Hamana	Conseiller d'état	Contentieux fiscal	Du 16 septembre au 03 octobre 2005
05	BENSAOULA Chafika	Conseiller d'état		
06	SKAKNI Baya	Conseiller d'état		
07	MIMOUNE Ratiba	Conseiller d'état	Marché publics	Du 16 au 30 juin 2006
08	SAIDIA Bachir	Commissaire d'état adjoint		
09	TAYEBI HEUARI Rachida	Conseiller d'état		
10	BENABID El Wardi	Président de chambre	Contentieux administratif Droit bancaire et contrôle des changes	Du 11 au 21 décembre 2006
11	KRIBI Zoubida	Conseiller d'état		
12	BELAID Bachir	Conseiller d'Etat	Contentieux de l'urbanisme	Du 28 janvier au 11 février 2008
13	BOUAROUDJ Farida	Conseiller d'état		
14	GHANEM Farouk	Conseiller d'état		
15	BOUCHEKARA Benaouda	Conseiller d'état		
16	ZITOUNI Amara	Conseiller d'Etat	Séance de législation et banques de données de l'auditorat	Du 10 au 24 octobre 2008
17	OUALITI Zohra	Chef de département consultation, au CE		
18	KHEIRA Malika	Conseiller d'Etat	Le contentieux du control fiscal	Du 20 mars au 06 avril 2009
19	EL GHARBI El Hachimi	Conseiller d'Etat		
20	MESSAOUDI Hocine	Conseiller d'Etat	Procédure en matière administratif, cassation étranger.....	Du 05 au 19 octobre 2009
21	YAHIAOUI Naima			
22	Mr. BOUBEKEUR Mohamed			

LISTE DES CADRES ET AGENTS TECHNICO-ADMINISTRATIF
Ayant bénéficié d'une formation en Belgique

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME	DUREE
01	MATENE Lamia	Technicienne supérieure en informatique	Gestion informatique et gestion des moyens	Du 16 septembre au 03 octobre 2005
02	BENMANSOUR Ryad	Administrateur		
03	HOSSEIN Samy	Assistant administratif principal		
04	MIHOUBI Embarka	Magistrat détachée chargée du greffe	Gestion du greffe	Du 11 au 21 décembre 2006
05	GHEMATI Mohamed	Secrétaire général du Conseil d'Etat	Gestion des moyens	
06	FEROUKHI Louiza	documentaliste	Gestion de la documentation	
07	MEZIMECHE Samia	Technicienne supérieure en informatique	Gestion informatique des dossiers judiciaires	Du 28 janvier au 11 février 2008
08	ZAOUI Abdelkader	Chef de service du personnel	Techniques de gestion des RH	
09	ABDELOUAHAB Yamina	Magistrat détachée auprès du conseil d'état	La jurisprudence	
10	BOUBETRA Walid	Greffier	Contentieux administratif	Du 10 au 24 octobre 2008
11	BAAZIZ Hani	Greffier au commissariat d'Etat		
12	REMADHIA Abdelkrim	Cadre technique au service de la documentation		

13	CHEKIRINE Nadir	Chef de département finances et administratifs			
14	BENSALEM Nouredine	Chef de service de la traduction			
15	MADI Malika	Greffier		Banques de données du site internet présentation suivi informatique au CE Belge, Bibliothèque	Du 20 mars au 06 avril 2009
16	Salim HAMITOUCHE	Chef de service du budget et de la comptabilité		Public management Programme	Du 05 au 19 février 2010
17	Mohamed Amin SAHNOUNI	Chef de service du personnel et de la formation			
18	Kamel OURAMDHANE	Chef de service des moyens généraux			

**LISTE DES Intervenants Belge
Et Séminaires en Algérie**

N°	NOM / PRENOM	FONCTION	THEME	DUREE
01	Paul Lewalle	Conseiller d'Etat, Professeur à l'Université de Liège	Séminaire sur le Référé Administratif et les marchés Publics	Du 18 au 21 novembre 2005
02	E. THIBAUT	Auditeur au Conseil d'Etat	Séminaire sur le Référé Administratif et les marchés Publics	Du 18 au 21 novembre 2005
03	Patrick Lambrecht	1 ^{er} attaché des finances du SPF Finance	Séminaire sur le Contentieux Fiscal	24 et 25 juin 2006
04	Jean François Neuray	1 ^{er} auditeur chef de section et maître de conférences à l'ULB	Séminaire en Contentieux de la fonction publique	02 et 03 juin 2007
			Séminaire sur le contentieux en matière de l'urbanisme	02 et 03 février 2008
04	Dries Van Eeckhoutte	Auditeur Adjoint au Conseil d'Etat	Séminaire sur Les nouvelles dispositions administratives du code de procédure civile et administrative	21 et 22 février 2009
05	Félix Mordijck	Greffier Informaticien au Conseil d'Etat	Informatisation du CE Algérien	En 2006 et 2009